

Solutions et normes en matière d'abris d'urgence

30 janvier 2025

Points clés

- Veillez au respect des normes de surface habitable minimale
- Les solutions d'abri doivent être adaptées au contexte géographique, au climat, aux us et coutumes, ainsi qu'aux compétences et matériaux de construction adéquats disponibles localement
- Tenez compte de la durée de vie des matériaux de construction des abris. Après la distribution, l'installation ou la construction, il s'avère parfois nécessaire de remplacer des éléments, d'en renforcer d'autres et d'entretenir l'abri
- Il convient de systématiquement préférer les refuges familiaux individuels aux logements collectifs, car ils offrent l'intimité, le confort psychologique et la sécurité émotionnelle dont les familles ont besoin. Dans la mesure du possible, les personnes déplacées doivent pouvoir choisir leur lieu de vie et construire leur propre abri, ce qui leur donnera un sentiment d'autosuffisance et de propriété

1. Aperçu

Cette section aborde les solutions possibles et les normes attendues en matière de construction d'abris d'urgence.

L'utilisation de méthodes de construction et de matériaux locaux et durables permet de satisfaire au mieux les besoins en matière d'abris d'urgence. Il ne convient d'importer des matériaux que si l'on ne peut compter sur la quantité souhaitée sur place. Il convient de préférer les structures et méthodes de construction les plus simples lorsqu'elles offrent une protection adéquate contre les intempéries. Les matériaux doivent être, dans la mesure du possible, respectueux de l'environnement et obtenus à partir de sources durables : bois, sable, etc. Ceci

étant dit, les bâches en plastique sont devenues l'élément d'abri principal de nombreuses opérations humanitaires, souvent en combinaison avec des matériaux rigides, car elles peuvent être servir à divers usages en milieu urbain et rural.

2. Relevance for emergency operations

Un abri n'est pas seulement une structure en dur ou une tente plantée dans la terre. C'est un moyen de protéger les déracinés. Dans les situations d'urgence, il est essentiel d'offrir un abri aux personnes déplacées de force dans le cadre des responsabilités de sauvetage et du mandat des acteurs humanitaires, afin qu'elles puissent bénéficier d'un cadre de vie sûr et sain qui les protège des intempéries et leur offre intimité, dignité, confort et sécurité émotionnelle.

3. Main guidance

Chaque type d'abri d'urgence présente des avantages et des inconvénients, selon le contexte dans lequel il est utilisé. Tenez compte des points suivants lors du choix du type d'abri d'urgence ou de la combinaison de types d'abris à utiliser dans le cadre d'une intervention :

Solutions en matière d'abris	Avantages	Inconvénients
Tentes familiales	Précieuses en phase de secours immédiat : légèreté (facilite le transport et la distribution), conception éprouvée, possibilité d'adaptation aux conditions hivernales, grandes capacités de production, installation rapide.	Manque de souplesse, instabilité en cas de vents violents ou de fortes chutes de neige, chauffage difficile. Lorsque les tentes sont utilisées pendant de longues périodes, il convient de prévoir des dispositions pour les matériaux de réparation.
Bâches en plastique	Composante d'abri la plus importante dans de nombreuses opérations de secours : résistance aux UV, robustesse, légèreté, souplesse, grandes capacités de production, produit familier dans de nombreux contextes, faible coût.	Mauvaise résistance aux vents violents et aux fortes pluies, dégradations environnementales en cas de mauvaise élimination. Besoin de matériaux supplémentaires pour fabriquer un abri, par exemple de bois. Or, la collecte de bois pour la structure des abris peut nuire considérablement à l'environnement si elle se déroule dans les forêts environnantes. C'est pourquoi il est important de systématiquement envisager des sources de matériaux de charpente durables adaptés au plastique.

Matériaux et outils de construction (nécessaires de construction d'abris)	Dans la mesure du possible, il est préférable d'utiliser des matériaux locaux adéquats. Veillez à ce qu'ils soient adaptés aux variations saisonnières et aux habitudes culturelles et sociales.	Temps et formation nécessaires.
Abris et conteneurs préfabriqués	Structures permanentes ou semi-permanentes : durables si adaptées aux conditions climatiques locales.	Coût unitaire élevé, long délai d'expédition, long délai de production, difficultés de transport, difficultés d'assemblage, contraintes en matière de personnalisation, inadaptation aux normes culturelles et sociales.
Unités de logement des réfugiés	Conception modulaire durable et résistante aux intempéries, unités légères et portables.	Coût unitaire plus élevé que celui des solutions locales, susceptibles de ne pas correspondre aux sensibilités et préférences culturelles, isolation thermique limitée.
Allocations de logement et interventions en espèces	Sentiment d'indépendance et de liberté de choix accru, meilleure intégration au sein de la communauté, afflux de revenus vers la communauté d'accueil.	Risque d'inflation et de spéculation en raison de la dimension concurrentielle du marché, difficultés de mise en œuvre en l'absence d'institution financière où lorsque les transferts monétaires sont impossibles, mises à niveau et réparations parfois nécessaires.
Remise en état et amélioration des abris	Solution plus durable et plus adaptée aux contextes développés et aux climats froids.	Coût plus élevé, chronophage, nécessité de garantir les droits relatifs au logement, à la terre et à la propriété, nécessité de respecter les codes de construction, réglementations et plans locaux.

Pour ce qui est des centres de transit et les centres collectifs, consultez les chapitres correspondants. Concernant l'amélioration, la remise en état et les solutions d'abris à long terme, référez-vous à la section consacrée aux orientations en matière d'abris.

Considérations relatives aux abris d'urgence dans les climats chauds

Les normes minimales concernant la surface au sol dans les climats chauds sont les suivantes :

- Au moins 3,5 m² d'espace de vie couvert par personne dans les climats tropicaux ou chauds, hors installations de cuisson des aliments ou cuisine.
- Hauteur minimale de deux mètres au point le plus bas, une hauteur plus élevée étant préférable pour faciliter la circulation de l'air et la ventilation.
- Dans les climats chauds et en fonction des habitudes culturelles, certaines activités se déroulent généralement à l'extérieur (cuisson des aliments, etc.). La norme ci-dessus ne prend donc pas compte de l'espace réservé à la cuisine. Si possible, un espace extérieur ombragé adjacent à l'abri peut être aménagé pour ces activités.

La conception de l'abri doit, si possible, permettre à ses occupants de l'adapter à leurs besoins individuels (ajout d'une cloison interne pour plus d'intimité, extension, etc.).

Dans les zones relativement développées ou lorsque les personnes déplacées de force ont accès à des sources de revenus, il convient de prévoir de l'espace pour des biens supplémentaires (machine à laver, réfrigérateur, etc.) ou des entreprises à domicile (couture, coiffure, etc.). L'agrandissement de l'espace de vie doit également être envisagé lorsque des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), à savoir des installations de bain et toilettes, sont mises en place au niveau familial. Collaborez étroitement avec les acteurs du secteur EAH à cet égard. Pour de plus amples informations, consulter la section consacrée au secteur EAH.

Considérations relatives aux abris d'urgence dans les climats froids

Lorsque la zone est soumise à un temps froid et venteux, neigeux ou pluvieux pendant de longues périodes (trois à cinq mois), les normes minimales en matière d'espace au sol sont les suivantes :

- Au moins 4,5 m² à 5,5 m² d'espace de vie intérieur par personne.
- Hauteur des plafonds de deux mètres maxima pour réduire l'espace à chauffer.

Par temps froid, les occupants passent plus de temps dans l'abri (cuisine, repas, études) et ont besoin de plus d'espace de rangement (vêtements chauds, couvertures, etc.). Les personnes ayant des besoins spécifiques ont tout particulièrement besoin d'espaces chauffés et clos.

Pour ce qui est des occupants face à des températures élevées, ils doivent dans la mesure du possible être en mesure d'adapter leur abri à leurs besoins individuels (ajout d'une cloison interne pour plus d'intimité, extension, etc.).

Dans les zones relativement développées ou lorsque les personnes déplacées de force ont accès à des sources de revenus, il convient de prévoir de l'espace pour des biens supplémentaires (machine à laver, réfrigérateur, etc.) ou des entreprises à domicile (couture, coiffure, etc.). L'agrandissement de l'espace de vie doit également être envisagé lorsque des installations d'EAH, à savoir des installations de bain et toilettes, sont mises en place au niveau familial. Collaborez étroitement avec les acteurs du secteur EAH à cet égard. Pour de plus amples informations, consulter la section consacrée au secteur EAH.

Les abris adaptés aux climats froids devant résister au poids de la neige et aux vents violents, ils

sont plus complexes et plus coûteux. Les normes d'hébergement dépendent donc des conditions locales. Il convient de tenir compte des éléments suivants :

- Stabilité structurelle (résistance au poids de la neige et aux vents violents).
- Isolation des murs, toitures, sols, portes et fenêtres.
- Cuisines et sanitaires protégés et chauffés.
- Réserves de combustible pour le chauffage.

Pour aider les populations à survivre aux conséquences du froid dans les situations d'urgence, l'intervention doit se concentrer sur les éléments suivants :

Survie individuelle. Protéger le corps de la perte de chaleur, en particulier pendant le sommeil, à l'aide de couvertures, de sacs de couchage, de vêtements et de chaussures. Par ailleurs, la consommation d'aliments caloriques permet au corps de produire de la chaleur.

Espace habitable. Mieux vaut une surface habitable restreinte qu'un abri vaste où l'air froid s'infiltrerait. On peut isoler les abris en les scellant avec des bâches en plastique, du ruban d'étanchéité et des matériaux isolants. Il convient de recouvrir les fenêtres et portes d'une bâche en plastique translucide agrafée aux cadres. Les murs, plafonds et sols de l'espace de vie doivent être conçus de manière à isoler de l'air froid et retenir l'air chaud aussi efficacement que possible.

Chauffage. Le maintien d'une température confortable à l'intérieur d'un abri (entre 15 °C et 19 °C) dépend dans une large mesure de la température extérieure, du type de construction, de la qualité de l'isolation, de l'orientation du bâtiment, ainsi que du type et de la capacité de l'appareil de chauffage. Un poêle d'une puissance de 5 kW à 7 kW peut chauffer un espace de 40 m² à 70 m² dans la plupart des zones froides. Lorsque l'appareil de chauffage sert aussi à la cuisson des aliments, il convient de veiller tout particulièrement à sa stabilité et à l'utilisation d'une source d'énergie propre. Les risques d'incendie doivent également être pris en compte.

Post emergency phase

Les standards Sphère (2018) demeurent les normes minimales quantifiables reconnues au niveau international pour les interventions humanitaires. Il convient néanmoins de souligner leur caractère minimal et la nécessité de préparer les prochaines étapes du processus de mise à l'abri le plus tôt possible dans l'intervention d'urgence. Lorsque les situations durent, mettre au point une approche qui aille au-delà de la distinction entre abri d'urgence, abri de transition et abri durable, et allie secours, remise en état et développement.

Les normes à appliquer aux abris de transition et aux abris durables dépendent du contexte et sont définies par les partenaires en matière d'abris en étroite coordination avec les autorités gouvernementales et les partenaires de développement.

Liste de contrôle

- Étudiez le contexte géographique, le climat, les préférences culturelles et les ressources locales.
- Prévoyez 3,5 m² d'espace couvert par personne dans les climats chauds et 4,5 m² à 5,5 m² par personne dans les climats froids.
- Dans les zones arides soumises à des saisons froides et chaudes, utilisez la norme d'espace de vie couvert minimal la plus sûre, c'est-à-dire celle concernant les climats froids.
- Assurez la stabilité structurelle et envisagez de permettre aux occupants de modifier l'abri (agrandissement, ajout de cloisons, etc.).
- Respectez au minimum les standards Sphère.
- Adaptez les solutions d'hébergement au contexte local. Mettez au point des normes adaptées au contexte local, en particulier dans les zones relativement développées.
- Collaborez avec les partenaires en matière d'abris, le gouvernement et les partenaires de développement.
- Prévoyez des solutions qui perdurent au-delà de la phase d'urgence.

Annexes

[UNHCR Policy on alternatives to camps, 2014](#)

[UNHCR, Shelter and Sustainability, 2021](#)

[UNHCR, Shelter Design Catalogue, 2016](#)

4. Learning and field practices

[Uniquement accessible au personnel du HCR : Boîte à outils du HCR pour l'évalua...](#)

[Bibliothèque humanitaire du Shelter Center](#)

[Tente autoportante du HCR](#)

[Assemblage d'une unité de logement des réfugiés Better Shelter](#)

[Family Tent](#)

[Refugee Housing Unit 1.2 Fact Sheet](#)

5. Liens

[Groupe mondial chargé des abris Manuel Sphère, 2018 HCR, The Master Plan Approach to settlement Planning \(Approche de plan-cadre po...](#)

6. Main contacts

Section d'appui technique, Division de la résilience et des solutions : DRSTSS@unhcr.org